



## Centre de loisirs des vacances de la Février 2023

### du SIVOM de la Communauté du Béthunois

Attestation Obligatoire à transmettre au Service Jeunesse lors de chaque inscription

L'enfant (nom et prénom) \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ ans s'est inscrit sur la commune de (ville) \_\_\_\_\_ se rendra sur le centre de loisirs de :

- Gonnehem, école Jules Verne ( rue de la Libération )
- Lozinghem, école les Graminées ( rue du cimetière )
- Sailly-Labourse, école Georges Brassens ( rue de Noeux )

	<b>Matin</b>	<b>Soir</b>
	<b>Demande d'accueil échelonné sur le centre à partir de 7h30 (si oui, préciser l'heure)</b>	<b>Demande d'accueil échelonné sur le centre jusque 18h30 (si oui, préciser l'heure)</b>
<b>Lundi 13 février 2023</b>		
<b>Mardi 14 février 2023</b>		
<b>Mercredi 15 février 2023</b>		
<b>Jeudi 16 février 2023</b>		
<b>Vendredi 17 février 2023</b>		
<b>Lundi 20 février 2023</b>		
<b>Mardi 21 février 2023</b>		
<b>Mercredi 22 février 2023</b>		
<b>Jeudi 23 février 2023</b>		
<b>Vendredi 24 février 2023</b>		

**Merci de cocher les cases correspondantes**

Je certifie que les données inscrites sur le dossier d'inscription sont à jour

Signature obligatoire